

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable

Pôle risques et bruit

**Arrêté inter préfectoral n° 15074
modifiant l'arrêté inter préfectoral n°14805 du 21 janvier 2019 relatif à la composition
de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise**

**Le Préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1988 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°14805 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de Persan – Beaumont-sur-Oise du 21 janvier 2019 ;

VU le courrier de Monsieur le directeur de l'aéroport Paris-Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale du 3 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT la nomination de nouveaux membres représentants la société Paris Aéroport,

CONSIDÉRANT qu'aux termes des articles du code de l'environnement susvisés, les membres des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes sont désignés pour constituer 3 collèges paritaires et qu'il convient en conséquence de modifier la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise désignée par arrêté inter préfectoral du 21 janvier 2019,

SUR la proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Oise et du Val- d'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise, présidée par le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant, est modifiée comme suit :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS AÉRONAUTIQUES (10)

Société Paris Aéroports		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
	M. Bruno MAZURKIEWICZ	Mme Catherine LEBREIL
	M Quentin DEVOUGE	Mme Sophie DEFAYE
	Mme Annelis GRAVIER	M Franck PARIZOT
	M Christophe BOLON	M. Frédéric MANDROUX
Usagers		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
AUAPB Association des Usagers de l'Aérodrome de Persan- Beaumont	M. Alain COUDERT M. Patrice GUINARD-THEBAULT M. Philippe NOUALHAGUET M. Daniel PLAMONT M. Francis VITAL	M. Alain DUMETIER

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (10)

	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Conseil régional Ile-de-France	Mme Samira AÏDOUD	M. Claude BODIN
Conseil régional Hauts-de-France	Mme Frédérique LEBLANC	Mme Samira HERIZI
Conseil départemental du Val-d'Oise	M. Arnaud BAZIN	Mme Chantal VILLALARD
Conseil départemental de l'Oise	Mme Nicole LADURELLE	Mme Ilham ALET
Communes		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Bernes-sur-Oise	M. Jean-Noël POUTREL	M. Laurent TASSEIN
Bruyères-sur-Oise	M. Bernard LE BON	M. Fabrice DHALEINE
Boran-sur-Oise	M. Jean-Jacques DUMORTIER	M. Janick RONCIN
Mesnil-en-Thelle	M. Alain GELON	M. Laurent FORGERON
Morangles	M. Lionel CARON	Mme Chantal SZUDRAK

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (10)

Associations de riverains		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Association de défense du Patrimoine Naturel de Bernes-sur-Oise	M. Alain LE SOMMER M. Francis SARMIENTO	M. Yann CAVAILLON M. Remy LEVEL
Association APELNA	M. Nicolas FLAMENT Mme Pierrette CATUSSE	
Associations de protection de l'environnement		
	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Val-d'Oise Environnement	M. Patrice DUCHENE M. Philippe SANDRE	M. Bernard LOUP M. Philippe BEC
L'observatoire Thellois	M Jean-Luc JAKUBOWSKI M. Michel ROUX	M. Daniel GONNOT M. Gérard DUCHESNE
Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	M. Didier MALE	M. Olivier QUATREPOINT

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°14805 du 21 janvier 2019 fixant la nouvelle composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan – Beaumont-sur-Oise restent inchangées.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise,
le secrétaire général de la préfecture de l'Oise,
les maires des communes de Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Boran-sur-Oise, Mesnil-en-Thelle, Morangles,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie des communes précitées, publié au recueil des actes administratifs de l'État de l'Oise et du Val-d'Oise.

Une copie du présent arrêté sera communiquée à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

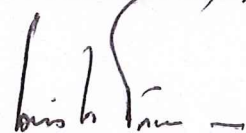
Fait à Cergy-Pontoise, le **12 FEV. 2019**

Le Préfet du Val-d'Oise,

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général


Maurice BARATE

Le Préfet de l'Oise,



Louis LE FRANC

NB : Voies et délais de recours (articles R421-1 à R421-7 du code de justice administratif)

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

Recours gracieux :

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise
Préfecture du Val-d'Oise
5, avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE Cedex

Recours hiérarchique :

Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
92055 LA DEFENSE Cedex

Recours contentieux :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 CERGY-PONTOISE Cedex

100 100

100 100

100 100